

CONSEIL DES ETATS  
Commission des affaires  
étrangères

3003 Berne, le 6 juin 1990

PROCES-VERBAL

de la séance du 6 juin 1990, 07.00-08.00 h, à  
Berne, Palais du Parlement, salle 5

ORDRE DU JOUR

- 90.018 é Coopération technique et aide financière en  
faveur des pays en développement
- 90.252 Pétition concernant la réduction des  
crédits accordés pour l'aide au  
développement (ECO-POP)

PARTICIPANTS

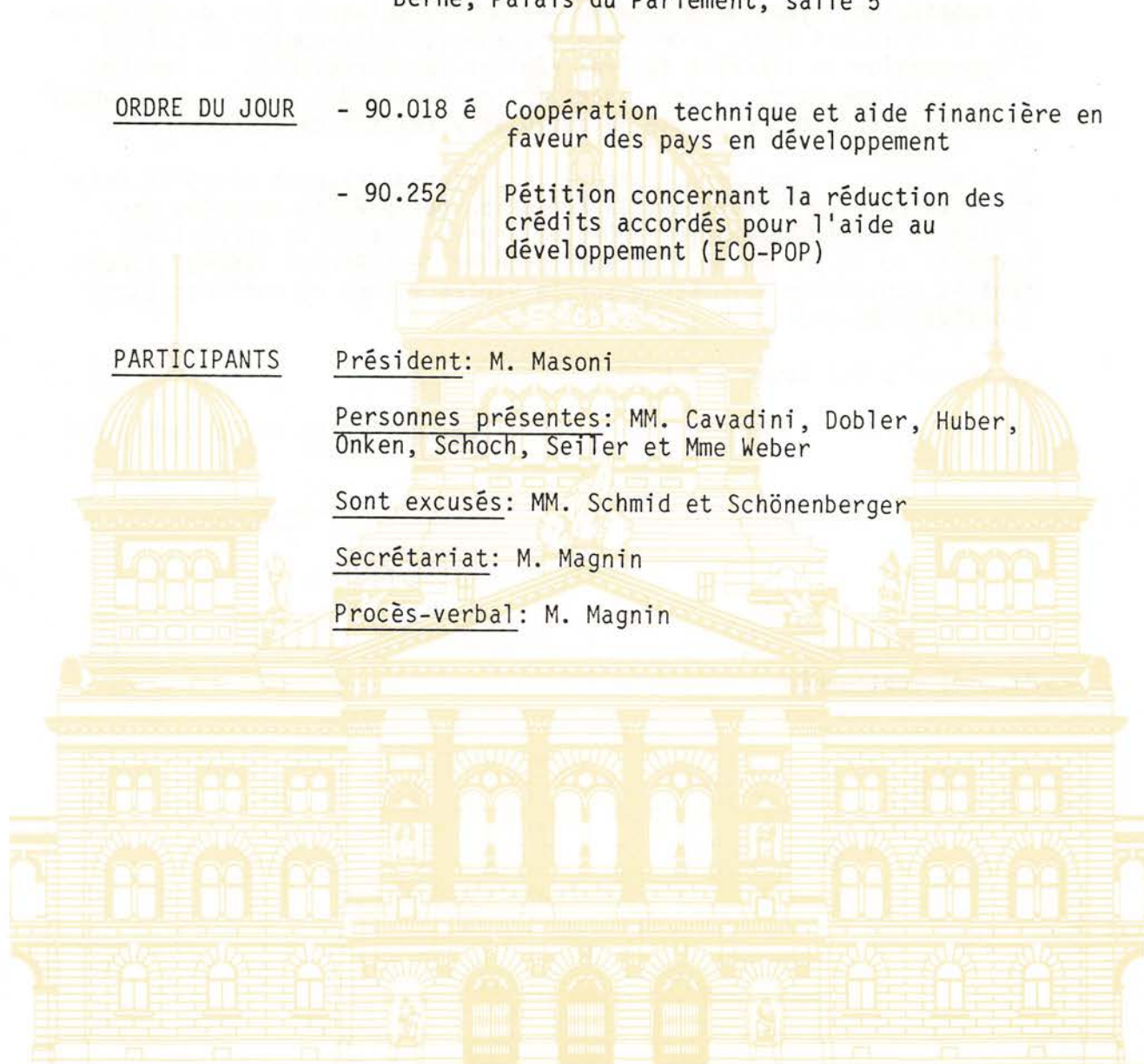
Président: M. Masoni

Personnes présentes: MM. Cavadini, Dobler, Huber,  
Onken, Schoch, Seiler et Mme Weber

Sont excusés: MM. Schmid et Schönenberger

Secrétariat: M. Magnin

Procès-verbal: M. Magnin



La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats a siégé à Berne, le 6 juin 1990 à 7 h sous la présidence de Monsieur Franco Masoni (PRD/TI) et en présence de Monsieur l'ambassadeur Staehelin, Directeur de la DDA (DFAE) et de Monsieur Rudolf Schaller, Secrétaire général du DFAE.

La commission, ayant déjà débattu les objets suivants lors de sa séance des 17 et 18 mai 1990, a décidé à l'unanimité de proposer au plénum l'approbation de l'Arrêté fédéral réglant la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Elle a en outre adopté le postulat y relatif ci-joint.

La commission a également approuvé le projet de rapport ci-joint relatif à la Pétition concernant la réduction des crédits accordés pour l'aide au développement (ECO-POP) et a pris acte de la correction formelle du 2e alinéa de l'article premier de l'Arrêté fédéral concernant la Convention européenne sur la violence lors de manifestations sportives (89.073 n).

La séance a été levée à 7 h 15.

Le secrétaire de la commission



Louis Magnin

Annexes mentionnées

Ständerat

Sommersession 1990

90.252 ECOPOP. Kürzung der Kredite für die Entwicklungshilfe

Bericht der Kommission für auswärtige Angelegenheiten vom 6. Juni 1990

1. Die ECOPOP (Vereinigung Umwelt und Bevölkerung) hat im Dezember 1989 eine Petition eingereicht, mit der das Parlament dazu aufgefordert wird, die Kredite für die Entwicklungshilfe zu erhöhen. Gleichzeitig verlangen die Petenten einen grösseren Anteil als bisher für die Förderung der freiwilligen Familienplanung sowie zur Unterstützung von Organisationen zu verwenden, die in diesem Bereich tätig sind.

Die Petition wird wie folgt begründet:

"Das Grundrecht, frei und in eigener Verantwortung über die Zahl der Kinder und den Abstand der Geburten zu entscheiden, ist, namentlich in der Dritten Welt, für die meisten Menschen bei weitem nicht verwirklicht. Es besteht bei den Frauen in Drittweltländern eine grosse ungedeckte Nachfrage nach Familienplanung. Die erschreckend hohe Säuglings- und Müttersterblichkeit in diesen Ländern könnte durch eine bessere Versorgung in diesem Bereich entscheidend gesenkt werden.

Auf der anderen Seite macht das starke Bevölkerungswachstum in vielen Ländern der Dritten Welt die Anstrengungen für die Verbesserung der Lebensverhältnisse wieder zunichte und trägt wesentlich zum Raubbau an der Natur und zur Zerstörung der Umwelt bei. Das Bevölkerungswachstum ist auch eine der Ursachen der weltweiten Migrationen."

2. Die Petitions- und Gewährleistungskommission befasste sich am 25. April mit dieser Eingabe und beschloss, sie auch der Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Ständerates zur Prüfung vorzulegen. Diese hat die Petition am 18. Mai 1990 behandelt und hält dazu folgendes fest:

Die Petition der ECOPOP beruht auf den Gesprächen, die im Rahmen dieser Organisation im Sommer 1989 stattgefunden haben. Der Entscheid des Bundesrates, den Kredit für die Entwicklungshilfe nicht zu kürzen, ist erst nach dieser Konferenz der ECOPOP bestätigt worden und ist Gegenstand der Botschaft vom 21. Februar 1990 (90.018) über die Weiterführung der technischen Zusammenarbeit und der Finanzhilfe zugunsten von Entwicklungsländern. In der Botschaft wird ein neuer Rahmenkredit von 3300 Millionen Franken verlangt. Zudem ist auf Grund von Artikel 5 des Bundesgesetzes vom 19. März 1976 über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (SR 974.0) die Herstellung und Wahrung des demografischen Gleichgewichts eine der Prioritäten der Entwicklungszusammenarbeit. Die DEH hat deswegen die Aktivitäten

der privaten Organisationen im Bereich der Familienplanung stets unterstützt und wird das weiterhin tun. Im übrigen darf die Familienplanung nicht aus dem sozio-kulturellen Kontext herausgelöst werden. Zum Erfolg kann sie nur führen, wenn bereits auf der Schul- und Ausbildungsebene die Probleme begriffen und bessere Lebensbedingungen geschaffen werden. Das ist eine der Zielsetzungen, die unser Land mit der Hilfe an die Drittweltländer verfolgt.

Demnach werden die Zielsetzungen der Petition sowohl durch die Tätigkeiten der DEH als auch von den Vorschlägen der Botschaft des Bundesrates abgedeckt.

3. Die Kommission schlägt deswegen vor, die Petition dem Bundesrat zur Kenntnisnahme zu überweisen.

Im Namen der Kommission  
Der Präsident

Franco Masoni



Session d'été 1990

## 90.252 ECO-POP. Réduction des crédits accordés pour l'aide au développement

Rapport de la Commission des affaires étrangères du 6 juin 1990

---

1. L'ECO-POP (Association Ecologie et Population) a déposé en décembre 1989 une pétition demandant au Parlement d'augmenter les crédits pour l'aide au développement. Les auteurs de la pétition demandent en outre qu'une part plus grande que jusqu'à présent de ces crédits soit utilisée pour encourager le planning familial volontaire et pour soutenir les organisations qui travaillent dans ce secteur.

Les auteurs justifient comme il suit leur pétition:

"Le droit fondamental pour la femme de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances est loin d'être réalisé à travers le monde, notamment dans le tiers monde. Pour les femmes des pays en développement, il reste un énorme travail d'information à faire. La mortalité frappant les nouveau-nés et les mères, effroyable dans ces pays, pourrait être abaissée fortement si l'on avait les moyens de développer le travail dans ce domaine.

D'autre part, la forte croissance démographique dans de nombreux pays du tiers monde réduit à néant les efforts entrepris pour y améliorer les conditions de vie et contribue pour une large part au pillage de la nature et à la destruction de l'environnement. La trop forte croissance démographique est également l'une des causes des mouvements de migration à travers le monde."

2. La Commission des pétitions et de l'examen des constitutions cantonales a examiné cette demande le 25 avril 1990 et a décidé de la transmettre pour examen également à la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats. Celle-ci a traité cette demande le 18 mai 1990 et s'est prononcée comme suit:

Cette pétition de l'ECO-POP est le fruit de discussions qui ont eu lieu au sein de cette association en novembre 1989. La décision du Conseil fédéral de ne pas réduire le crédit accordé à l'aide au développement n'a été confirmée qu'après cette conférence de l'ECO-POP, et fait l'objet du message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement du 21 février 1990 (90.018). En effet, le présent message demande un nouveau crédit de programme de 3'300 millions de francs. En outre, en vertu de l'article 5 de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), la recherche d'un équilibre démographique est une des priorités de la coopération au développement. C'est pourquoi, la DDA a poursuivi et poursuivra encore ses efforts pour soutenir l'activité d'organisations

- 2 -

non gouvernementales dans le domaine de la planification familiale. Celle-ci, du reste, ne doit pas être isolée de son contexte socio-culturel et ne peut aboutir que par une prise de conscience au niveau de la formation scolaire et professionnelle, mais aussi par de meilleures conditions d'existence. Tel est l'objectif, parmi d'autres, de l'aide fournie par notre pays en faveur des pays du Tiers-Monde.

Au vu de ce qui précède, les objectifs de la pétition sont couverts par ceux de la DDA et par les propositions du message du Conseil fédéral.

3. La commission propose donc de transmettre la pétition au Conseil fédéral en le priant d'en prendre acte.

Au nom de la Commission  
Le Président:

Franco Masoni

Kommission für auswärtige Angelegenheiten  
des Ständerates

90.018 s Rahmenkredit für technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe  
zugunsten von Entwicklungsländer

Postulat der Kommission  
vom 6. Juni 1990

Der Bundesrat wird ersucht, im Rahmen einer departementsübergreifenden Analyse und Grundsatzdiskussion ein Leitbild für die zukünftige Rolle der Schweiz in der Nord-Süd-Beziehung zu erarbeiten mit dem Ziel einer ganzheitlichen und kohärenten Entwicklungspolitik. Dabei sollen insbesondere die wirtschafts- und handelspolitischen Instrumente stärker auf die entwicklungspolitischen Ziele ausgerichtet und mit den Anstrengungen des EDA auf dem Gebiete der technischen Zusammenarbeit, der Finanzhilfe und der humanitären Hilfe koordiniert werden sowie die begleitende Kontrolle und die Evaluation der Ergebnisse verbessert und die internationale Koordination weiter ausgebaut werden.

Commission des affaires étrangères  
du Conseil des Etats

90.018 é Crédit-cadre pour la coopération technique et l'aide  
financière en faveur des pays en développement

Postulat de la commission  
du 6 juin 1990

Dans le cadre d'une analyse supra-départementale et d'une discussion de principes, le Conseil fédéral est prié d'élaborer un plan directeur du rôle futur de la Suisse dans les relations nord-sud, dans le but d'une politique du développement globale et cohérente. Il s'agit en particulier de mieux orienter les mécanismes de la politique économique et commerciale vers les objectifs de la politique du développement et de mieux les adapter aux efforts du DFAE dans les domaines de la coopération technique, de l'aide financière et de l'aide humanitaire; il y a lieu également d'améliorer le contrôle permanent et l'évaluation des résultats obtenus ainsi que de renforcer la coordination à l'échelon international.